

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/251/DEL/7.1**

**Séance du 12 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme INZANI Béatrice par M. MARTIN Jean-Marie, M. SEIGNEUR Pascal par Mme BRIFFARD Claudine, Mme CHAVES Hélène par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELOUX Samuel par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

**Absent :** M. MANGEON Stéphen.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 06/11/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6      Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET THEATRE**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la décision budgétaire modificative sur le budget Théâtre, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
2051 - Concessions et drts similaires	1 200,00		
2313 - Constructions	-1 200,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

SLOW

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
64111 - Rémunération principale	6 000,00	75822 - Prise en charge déficit	14 000,00
64118 - Indemnités	6 700,00	7472 - Région	15 455,00
6336 - CNFPT	1 000,00		
6455 - Assurance du personnel	300,00		
6111 - Contrat de prestations de services	15 455,00		
<b>TOTAL</b>	<b>29 455,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 455,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la décision budgétaire modificative sur le budget Théâtre, comme suit ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance  
Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Julien VASSELIN